

**Conditions générales**

En règle générale, ces bourses sont destinées aux ressortissants français. Les ressortissants d'autres pays, à l'exception de l'Allemagne, peuvent poser leur candidature à une bourse auprès du bureau du DAAD France, à condition qu'ils soient domiciliés en France de façon permanente depuis au moins un an au moment du dépôt de leur dossier de candidature. Autrement ils doivent s'adresser au bureau du DAAD ou à la représentation diplomatique allemande dans leur pays d'origine. En outre, il n'est pas autorisé de postuler parallèlement à un même programme dans plusieurs pays.

Les candidats de nationalité allemande, résidant en France de manière permanente depuis 6 ans au minimum, peuvent solliciter une bourse du DAAD au même titre que les ressortissants français.

Les candidats résidant, au moment où ils déposent leur demande de bourse, depuis plus de 15 mois en Allemagne ne peuvent pas poser leur candidature.

En règle générale, les bourses du DAAD ne peuvent pas être cumulées avec les bourses d'autres organismes. Pour plus d'informations, il convient de s'adresser directement aux personnes responsables des programmes.

**Attribution des bourses et des subventions**

Pour décider de l'attribution de toutes ses bourses et de ses subventions, le DAAD réunit des commissions composées d'universitaires français et allemands. Ces commissions sélectionnent les candidats d'après les seuls critères d'excellence universitaire et scientifique. En cas de non-attribution, il est possible de renouveler ultérieurement sa candidature. Tous les programmes de bourses et de subventions sont publiés sous réserve de la disponibilité des crédits au cours de l'année d'exercice. En outre, il est indispensable de bien respecter les délais de dépôt des dossiers indiqués pour chaque programme. Veuillez donc prendre connaissance de la date limite de candidature du programme de bourse ciblé dans les appels à candidatures respectifs.

**Procédure de candidature**

Avant toute démarche de candidature, il est recommandé de consulter la fiche détaillée du programme de bourse ciblé ainsi que le guide d'aide à la candidature en français (cf. sur [www.daad-france.fr](http://www.daad-france.fr) → Trouver un financement → Bourses du DAAD France et aide à la candidature).  
Veuillez prendre le temps de lire toutes ces informations avant de commencer votre candidature.

La plupart des candidatures du DAAD se fait en ligne : allez donc sur le portail de candidature du DAAD pour y déposer votre candidature en ligne.

**NB :** Pour les candidatures pour les « Voyages d'études pour groupes d'étudiants » et le « Soutien de colloques scientifiques », la candidature ne se fait pas sur le portail de candidature. Veuillez donc vous référer aux indications des appels à candidatures respectifs.